

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

20 MARS 2018

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA DÉMYSTIFICATION ET À L'ACCESSIBILITÉ DES
ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DES LIEUX CULTURELS

DÉPOSÉE PAR **MMES CHRISTIANE VIENNE, VÉRONIQUE SALVI ET
ISABELLE EMMERY, MM. PASCAL BAURAIN ET ANTHONY DUFRANE ET
MME MATHILDE VANDORPE.**

RÉSUMÉ

Par le biais de la présente résolution, les auteurs souhaitent mettre en évidence qu'à côté des aspects strictement financiers, l'accessibilité de certains services publics (lieux de culture, d'accueil de la petite enfance, et de l'enseignement supérieur par exemple) peut souffrir d'importants freins sociaux, psychiques et culturels qu'il convient de contrer dès le plus jeune âge. Travailler, au travers des représentations, à l'accessibilité de ces services consiste indéniablement à lutter contre la reproduction des discriminations liées au statut socioéconomique ou à l'origine.

TABLE DES MATIÈRES

DEVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE À LA DÉMYSTIFICATION ET À L'ACCES- SIBILITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DES LIEUX CULTURELS	4

DEVELOPPEMENTS

Entreprendre des études supérieures, choisir une école, s'imaginer chef de chantier, menuisier ou dentiste, aller à l'opéra, assister à une pièce de théâtre, intégrer son enfant dans une structure d'accueil collective, franchir la porte d'un lieu culturel, se projeter dans un avenir sont des actes qui nécessitent, au-delà de l'imaginaire, une certaine audace, une confiance, une autorisation à penser son monde et sa place dans celui-ci. Cela implique également d'aller au-delà de certaines représentations restrictives.

Malheureusement, de nombreux freins psychiques, sociaux et culturels agissent sur l'individu, sur les familles. Ils constituent autant d'entraves qui nourrissent une auto-censure enfermante, destructrice, porteuse de désespoir et reproductrice d'inégalités et qui renforcent la spirale des discriminations.

En dépit des politiques volontaristes pour lever les freins financiers, la fréquentation des milieux d'accueil, des infrastructures extrascolaires et sportives, des lieux culturels et de l'enseignement supérieur sont marqués par une forme plus ou moins consciente d'interdit prenant parfois la forme d'un discours d'auto-exclusion, exprimé ou réprimé. Cette auto-censure est à la fois consécutive et constitutive d'un statu quo social dans lequel bien des citoyens et leur famille sont enfermés, comme si tout un pan de rêve et de réalité leur était, de facto, inaccessible. Comme s'ils étaient, face à la projection de soi, illégitimes.

Parce que toute personne qui le souhaite devrait pouvoir jouir pleinement des services offerts à la collectivité (fréquenter les lieux de culture, s'engager dans des études supérieures) qui correspondent à ses attentes et aspirations, les pouvoirs publics doivent contribuer à donner à l'individu la confiance nécessaire pour se projeter dans ce demain à construire et dont il est un bâtisseur incontournable.

Plusieurs expériences ont pu mettre en évidence l'impact positif sur les enfants, dès la crèche ou l'école maternelle, d'une exposition à l'enseignement supérieur au travers de visites, de jeux, de contacts proches avec les étudiants et les enseignants mais également avec des « témoins » de la société civile qui partagent les réalités de leur métier. Des services d'orientation, d'information et de promotion de l'enseignement supérieur proposent également – principalement à l'attention du public de l'enseignement secondaire – des informations relatives aux parcours de formation disponibles au sein de l'enseignement supérieur. Il convient de multiplier ces expériences afin de briser l'auto-censure enfermante chez tous les élèves, quels que

soient leur statut socioéconomique, leur origine, leur milieu social, considérant que l'école est une instance de choix pour mener un travail sur les représentations.

En ce qui concerne l'accessibilité culturelle, l'enjeu fondamental de l'éducation permanente consiste à fournir aux citoyens, tout au long de leur vie, les outils nécessaires à leur participation à la dynamique culturelle et plus généralement sociétale. Si les changements dans les perceptions et attitudes des citoyens sont difficilement quantifiables, les associations d'éducation permanente s'inscrivent à long terme dans une dynamique non formelle d'éducation afin de permettre à des publics fragilisés de poser un regard critique sur le monde ainsi que sur le choix au quotidien.

Travailler à l'accessibilité des services publics gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dont l'accueil de la petite enfance, l'enseignement supérieur et les lieux culturels, constitue indéniablement un levier essentiel pour lutter contre les discriminations basées notamment sur l'origine ou le milieu social.

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE À LA DÉMYSTIFICATION ET À L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DES LIEUX CULTURELS

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Considérant l'existence de certains freins psychiques et sociaux qui entravent la fréquentation des milieux d'accueil de la petite enfance, des lieux culturels et d'enseignement, en ce compris l'enseignement supérieur, principalement pour les personnes les plus défavorisées socialement,

Considérant l'impact de cette auto-censure sur la reproduction des inégalités sociales,

Considérant que cette auto-censure renforce les discriminations,

Considérant la logique de quasi-marché scolaire qui caractérise notre enseignement, le rendant parmi les plus inégalitaires et discriminants de l'UE et de l'OCDE,

Considérant la nécessité et le devoir pour les pouvoirs publics de contrer ces freins en permettant à chacun, dès le plus jeune âge et quelle que soit son origine sociale ou culturelle, d'être mis en contact avec les réalités culturelles et scolaires,

Considérant que l'école est un lieu de prédilection pour mener des projets incluant tous les élèves dans un processus participatif, quelle que soit leur origine,

Considérant que les enseignants constituent des partenaires privilégiés pour mener à bien un travail sur les représentations, en collaboration avec les acteurs et opérateurs culturels, les professionnels de l'enseignement supérieur et les « témoins » de la société civile,

Considérant qu'un tronc commun comportant une dimension polytechnique est de nature à compenser les différences de ressources culturelles entre élèves et à contribuer à la réussite de tous,

Considérant le Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre,

demande au Gouvernement :

- de mettre en œuvre des outils permettant aux équipes pédagogiques de faire vivre à leurs élèves de l'enseignement fondamental et secondaire des expériences mettant en jeu le travail sur les représentations liées à la culture, à l'enseignement supérieur et aux métiers ;
- de renforcer les compétences des nouveaux enseignants en matière d'orientation dans le

cadre de la réforme de la formation initiale ;

- d'accorder une attention particulière au secteur de l'éducation permanente dont le rôle sociétal est fondamental pour lutter contre le déterminisme social ;
- d'encourager la mise en place d'un travail de médiation avec les familles dans les permanences ONE afin de les encourager à fréquenter un milieu d'accueil ;
- de mener une étude sociologique sur les représentations erronées des publics qui ne fréquentent pas ou peu les milieux d'accueil, les établissements d'enseignement supérieur, les lieux culturels, afin d'apporter des réponses adaptées pour lever les freins culturels, sociaux, psychiques ;
- de faciliter l'accès à la culture de certains publics par l'élargissement des missions de médiation des Point-cultures sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de faire le point au Parlement régulièrement sur l'état d'avancement de ces dossiers,
- d'assurer le suivi de la présente résolution.

C. Vienne

V. Salvi

I. Emmery

P. Baurain

A. Dufrane

M. Vandorpe